

Éducation canine

Grand Paris Seine Ouest met en œuvre des solutions concrètes pour diminuer les nuisances canines et maintenir un cadre de vie agréable pour tous.



Les actions des services de Grand Paris Seine Ouest passent par la sensibilisation, l'éducation, le nettoyage et la verbalisation.

La sensibilisation

À Chaville, vous trouverez 14 "sani-chiens".

Ces espaces d'environ 6 m² (selon la configuration des lieux) sont aménagés sur des "points noirs" observés dans de nombreux espaces verts de proximité et dégradés par une surutilisation canine.

LISTE DES "SANI-CHIENS" À CHAVILLE



- > Face au 3, rue de la Fontaine Henri IV
- > 9A rue de la Fontaine Henri IV (à proximité du square)
- > Face au 24, rue de la Fontaine Henri IV (à proximité du terrain de pétanque)
- > À l'angle de l'avenue Roger Salengro et de la rue de la Passerelle
- > 93, avenue Roger Salengro
- > 375, avenue Roger Salengro (au niveau de l'école Ferdinand Buisson)
- > 1041 avenue Roger Salengro (au niveau des Créneaux)
- > Au niveau du 1791 avenue Roger Salengro (au début du passage qui relie l'avenue Roger Salengro et la rue du Pavé des Gardes)
- > 2080, avenue Roger Salengro
- > 18, rue Anatole France (parc François Mitterrand)
- > 23, rue Anatole France

- > Avenue Saint-Paul
- > Allée des Gros Chênes
- > Rue de la porte Dauphine

Vous pouvez également vous procurer des "sacs caniprores" pour ramasser les déjections de votre chien.

OÙ TROUVER DES "SACS CANIPROPRES" ?



- > À l'hôtel de ville : 1456, avenue Roger Salengro
- > Dans les cliniques vétérinaires
- > Chez le toiletteur "Chienville" : 332, avenue Roger Salengro
- > Au Monoprix : 1409, avenue Roger Salengro

L'éducation

Les médiateurs-contrôleurs de la propreté mènent des actions régulières de sensibilisation en faveur de la propreté des voies, en particulier à l'attention des propriétaires de chiens.

Le nettoyage de l'espace public

Dans le cadre du service de propreté de l'espace public, et lorsque les propriétaires de chiens manquent à leur devoir civique et ne ramassent pas les déjections de leurs animaux, Grand Paris Seine Ouest assure le nettoyage des rues, notamment avec l'utilisation de motocrottes.

La verbalisation

Le non-ramassage des déjections canines peut faire encourir à son maître une amende de 68 €.

À TÉLÉCHARGER



Arrêté portant sur la réglementation de la circulation des animaux domestiques sur le territoire communal (AR01_2019_0101) – [\(110 Ko\)](#)

LES PAGES SUIVANTES POURRAIENT VOUS INTÉRESSER

► Plus belle ma ville ! Je ramasse les déjections canines (GPSO)



VILLE DE CHAVILLE

1456 AVENUE ROGER SALENGRO
92370 CHAVILLE

☎ 01 41 15 40 00

🕒 Horaires

08h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30

Fermeture le mardi matin

Vendredi fermeture à 16h30

Samedi 9h > 12h

@ CONTACTEZ-NOUS